VILLE DE GAGNY

RELAIS INFO SENIORS

AIDE À DOMICILE

Déclaration d'activité du 16 octobre 2012
N° SAP219300324

VILLE DE Gagny
www.gagny.fr

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

À qui s'adresse-t-il ?

L'aide à domicile s'adresse à toutes les personnes retraitées dépendantes qui se trouvent dans l'incapacité d'accomplir certaines tâches de la vie courante.

Quel est son rôle ?

L'aide à domicile a un rôle de soutien moral et d'accompagnement social auprès des personnes fragiles, dépendantes ou ayant des difficultés. Elle leur apporte une aide professionnelle dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne y compris au niveau des loisirs.
En liaison avec les autres professionnels intervenant au domicile, elle assure une prestation individualisée en prenant en compte l'ensemble des besoins de la personne aidée dans le respect de ses choix de vie.

Elle a aussi un rôle pratique car elle peut accomplir les tâches suivantes :

- nettoyage et entretien du logement ;
- réfection des lits ;
- préparation des repas ;
- vaisselle ;
- repassage, petit lavage ;
- courses ;
- soins d'hygiène corporelle.

TRAVAIL ET DÉROULEMENT

L'aide à domicile intervient du lundi au vendredi, en journée et en fonction des besoins de la personne et du plan d'aide établi par le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) gérontologique.

À chaque intervention, l'aide à domicile fait signer une feuille de travail indiquant son heure d'arrivée et de départ ainsi que le temps passé. Ce document permettra d'établir une facture qui sera adressée à la personne concernée.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Avant toute intervention au domicile, un dossier administratif est à constituer.

Selon les caisses de retraites, les documents à fournir sont :

- pièce d'identité ou livret de famille ;
- dernier avis d'imposition ;
- taxe foncière ;
- relevé d'identité bancaire ;
- carte vitale ;
- coordonnées du médecin traitant et des personnes à prévenir en cas d'urgence.

Le dossier complet est transmis à la caisse de retraite principale de la personne ou au Conseil départemental dans le cadre de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (A.D.P.A.). Une évaluation de la dépendance et des besoins sera faite par l'équipe médico-sociale du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) afin d'établir un plan d'aide.

Après avoir obtenu l'accord notifiant le nombre d'heures d'intervention ainsi que le montant de la participation, il est indispensable de contacter par téléphone le service de maintien à domicile afin d'organiser ensemble l'intervention au :

Relais Info Seniors
6 rue Jules Guesde - 93220 GAGNY
Tél. : 01 56 49 23 42

De 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au jeudi.
De 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15 le vendredi.